



PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 152 - SEPTEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2013260-0007 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Philippe PARINI, Directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris, de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris, pour la transmission des états de "notification des taux d'imposition des taxes directes locales"

..... 1





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2013260-0007**

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris  
le 17 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Philippe PARINI, Directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris, de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris, pour la transmission des états de "notification des taux d'imposition des taxes directes locales"

Arrêté préfectoral n°  
Portant délégation de signature à Monsieur Philippe PARINI  
Directeur régional de Finances publiques d'Ile-de-France et  
du département de Paris, de la Direction régionale des Finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris  
Pour la transmission des états de « notification des taux d'imposition des taxes directes locales »

**LE PREFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE**  
**PREFET DE PARIS,**  
**COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,**  
**COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les articles D 1612-1 à D 1612-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret en date du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 18 septembre 2012 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre son installation.

Sur la proposition du Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à M. Philippe PARINI, directeur régional des finances publiques à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-7 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI, cette délégation sera exercée par M. Stéphane HALBIQUE, Administrateur général des finances publiques, directeur du pôle de gestion publique, secteur public local.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI et de M. Stéphane HALBIQUE, cette délégation sera exercée par Mme Marie-Catherine PUCCINELLI, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du département de la « fiscalité directe locale et des études financières ».

**ARTICLE 4 :** L'arrêté préfectoral n°2013002-0011 du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Philippe PARINI, directeur régional de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris, est abrogé.

**ARTICLE 5 :** Le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-france, préfecture de Paris, et le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-france, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-france, préfecture de Paris à l'adresse suivante : [www.ile-de-France.gouv.fr](http://www.ile-de-France.gouv.fr)

Fait à Paris, le 17 SEP. 2013

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris

**Jean DAUBIGNY**  
Jean DAUBIGNY